



ORGANISATIONS SOUS-RÉGIONALES

Introduction

1. La coopération technique au niveau infrarégional, appuyée par des documents et des résolutions approuvés par les Organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), vise à promouvoir le renforcement de la collaboration de l'OPS avec les processus d'intégration dans trois sous-régions : Caraïbes, Amérique centrale et Amérique du Sud.
2. Le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) fournit une coopération technique aux organisations d'intégration infrarégionale énumérées ci-dessous. Chaque sous-région dispose de plans de travail assortis d'allocations de ressources. Ces plans de travail biennaux sont conformes aux résultats intermédiaires et immédiats du Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 et font l'objet d'un suivi régulier et d'un rapport semestriel.
3. L'objectif de ce document est d'informer les États Membres sur les accords et résolutions relatifs à la santé publique émanant des mécanismes d'intégration depuis le dernier rapport, présenté en 2023, dans le cadre des processus d'intégration infrarégionale qui intéressent les Organes directeurs de l'OPS. De même, des informations sont fournies sur les progrès des activités menées dans le cadre des accords de coopération signés entre l'OPS et les entités d'intégration au niveau infrarégional.
4. Au terme d'un examen approfondi des modalités de coopération à tous les niveaux de l'Organisation, une nouvelle approche de la gestion de la coopération technique au niveau infrarégional a été définie avec effet au 1^{er} janvier 2024. Dans le cadre de cette nouvelle modalité, la coopération technique infrarégionale pour l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud est mise en œuvre à travers des initiatives menées par le BSP au niveau régional, mais les points focaux techniques sont maintenus dans les bureaux de l'OPS/OMS à El Salvador et au Pérou. De plus, la participation des bureaux dans les pays où les institutions d'intégration ont leur siège est désormais renforcée, ainsi que dans ceux qui exercent les présidences *pro tempore* des organismes sous-régionaux. Le processus de révision du mode de coopération dans les Caraïbes est en cours.
5. Ces changements sont conformes à l'engagement et à la vision du BSP d'harmoniser et de renforcer la coordination et la coopération de l'OPS au niveau infrarégional, en tenant compte de l'évolution constante du contexte national, infrarégional et régional. Cette nouvelle approche rationalise le lien avec les équipes chargées de répondre aux demandes de coopération technique et renforce l'approche politico-stratégique.

Entités d'intégration des Caraïbes

Communauté des Caraïbes

6. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) est un groupe de 20 pays : 15 États Membres et cinq membres associés. Elle a vu le jour en juillet 1973 avec la signature du Traité de Chaguaramas, qui définit une structure formée d'organes, d'organismes et d'institutions. La relation de l'OPS avec la CARICOM est définie par un protocole d'entente signé en 1983.

7. Le Programme de coordination infrarégionale de l'OPS pour les Caraïbes est l'interlocuteur principal de l'Organisation avec la CARICOM. Grâce au soutien à l'élaboration de politiques et à la coopération technique offerte à diverses organisations et partenaires au niveau infrarégional, l'OPS contribue à améliorer la situation sanitaire dans les Caraïbes, conformément au Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 et au budget programme correspondant, et par le biais d'instruments de collaboration régionale tels que l'Initiative de coopération sanitaire des Caraïbes (phase IV).

Conférence des chefs de gouvernement

8. Entre juillet 2023 et février 2024, deux réunions ordinaires de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM ont eu lieu et figurent ci-après par ordre chronologique.

9. En reconnaissance du 50^e anniversaire de la signature en 1973 du Traité de Chaguaramas et de la création de la CARICOM, la 45^e réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM s'est tenue du 3 au 5 juillet 2023 à Trinité-et-Tobago. La réunion a été présidée par le Premier ministre de la Dominique. Les chefs de gouvernement ont abordé les sujets suivants :

- a) En ce qui concerne le marché unique et l'économie de la CARICOM, les chefs de gouvernement :
 - i. ont reçu une mise à jour de la part du Premier ministre de la Barbade, chef du portefeuille marché unique et économie de la CARICOM, sur les progrès réalisés lors de la mise en œuvre.
 - ii. ont convenu de travailler pour parvenir à la libre circulation de tous les citoyens des pays membres de la CARICOM à l'intérieur du territoire de l'organisation et ont reconnu que tous les citoyens des pays de la CARICOM méritent certaines garanties de base en ce qui concerne l'exercice de leur droit à la libre circulation et à rester indéfiniment dans un autre pays membre.
- b) En ce qui concerne l'avancement du programme de la CARICOM relatif aux systèmes agroalimentaires, les chefs de gouvernement :
 - i. ont félicité le président du Guyana, chef du portefeuille agriculture, diversification agricole et sécurité alimentaire au sein du quasi-cabinet de la CARICOM, pour son leadership dans la progression vers la réalisation de l'initiative « 25 pour 2025 » sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
 - ii. ont reconnu les progrès constants réalisés dans le cadre du programme infrarégional des systèmes agroalimentaires, qui ont permis la réduction du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans la sous-région entre 2022 et 2023.

- c) En ce qui concerne les changements climatiques, la santé et le financement climatique, les chefs de gouvernement :
- i. ont insisté sur la nécessité d'aborder d'urgence le financement de la réponse aux effets des changements climatiques. À cette fin, un sous-comité de premiers ministres a été créé, composé d'Antigua-et-Barbuda, la Barbade, le Guyana, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie et le Suriname, dont l'objectif était de définir l'approche régionale en préparation à la 28^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
 - ii. ont convenu que, afin de préserver la viabilité de l'objectif de 1,5 °C d'augmentation de la température, la sous-région devra entreprendre des actions de plaidoyer politique vigoureuses dans les domaines clés suivants : le financement de l'adaptation, des pertes et des dommages, l'amélioration de l'accès au financement pour les petits États insulaires en développement, la réduction des risques, la viabilité de l'endettement et l'innovation.
- d) En ce qui concerne Haïti, les chefs de gouvernement ont abordé la crise dans le pays et ont souligné la nécessité urgente d'ouvrir un corridor d'aide humanitaire et d'augmenter la sécurité de manière à stabiliser la situation par le biais d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ils ont convenu de rechercher le soutien de partenaires internationaux pour le financement de la mise en place de ce corridor et du renforcement de la sécurité en Haïti.

10. La 46^e réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM s'est tenue du 25 au 28 février 2024 en Guyane. Les principaux sujets de la réunion ont porté sur le marché unique et l'économie de la CARICOM, l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les changements climatiques et le financement de la réponse à leurs effets, la sécurité régionale, la préparation à la Coupe du Monde de Cricket T20 du Conseil International de Cricket en juin 2024, le transport régional et les réparations.

Conseil pour le développement humain et social

11. La 45^e réunion ordinaire du Conseil pour le développement humain et social s'est tenue les 23 et 24 septembre 2023 à Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique). Dans son discours d'ouverture, le Dr Jarbas Barbosa, directeur du BSP, a souligné certains des défis de santé prioritaires dans la sous-région qui nécessitent une réponse conjointe, tels que la mise en œuvre réussie de normes fondées sur des données factuelles concernant l'étiquetage sur le devant des emballages alimentaires, l'accord sur des mesures transfrontalières pour la maîtrise des maladies transmissibles et l'amélioration de la disponibilité des agents de santé dans toutes les Caraïbes. Le Directeur a félicité les ministres pour la signature de la Déclaration de Nassau pendant la Semaine de la vaccination dans les Amériques 2023 et a exprimé l'engagement de l'OPS à garantir que la population infantile ne soit pas exposée aux maladies évitables par la vaccination.

12. Les thèmes principaux suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- a) *Sécurité régionale en matière de santé.* Des informations récentes ont été fournies sur la variole, le choléra, la gastroentérite à rotavirus et d'autres épidémies, de même que sur les stratégies pour éliminer les hépatites B et C dans les Caraïbes, grâce à l'intégration des

laboratoires et à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'aux efforts déployés en matière de prévention, de préparation et de riposte aux pandémies par le biais du Fonds de lutte contre les pandémies. Les ministres ont également reçu des informations actualisées sur l'état général de la vaccination dans la sous-région.

- b) *Les questions liées à la Déclaration de Port-d'Espagne sur les maladies non transmissibles.* Les ministres ont reçu des informations actualisées sur l'initiative des Caraïbes en mouvement et sur la prévention, la gestion et la maîtrise des maladies non transmissibles au niveau régional grâce à l'initiative HEARTS.
- c) *Actions pour renforcer les ressources humaines dans le domaine de la santé.* Un rapport a été présenté sur le financement catalyseur pour renforcer les ressources humaines dans le domaine de la santé dans les Caraïbes, ainsi que sur ses composants, actions et exécution en 2023, et sur le renforcement de la formation en soins infirmiers dans les Caraïbes grâce au développement de programmes d'étude, la création de laboratoires de simulation et la formation de tuteurs en soins infirmiers.
- d) *Initiatives pour améliorer l'accès aux médicaments et technologies de santé dans les Caraïbes.* Les participants à la réunion ont reçu des informations du représentant de la Barbade concernant l'initiative pour l'équité pharmaceutique pour la santé mondiale et le Partenariat pour le développement de la santé en Afrique et dans les Caraïbes. Un rapport a également été présenté sur la nécessité de progresser dans l'évaluation, l'utilisation rationnelle et l'orientation des technologies de la santé dans les Caraïbes. Dans ce sens, un groupe de travail infrarégional a été créé dont les objectifs sont de mettre à jour la feuille de route sur ce sujet et de définir des stratégies pour promouvoir et réussir l'incorporation de davantage de pays des Caraïbes au Réseau d'évaluation des technologies de santé des Amériques (RedETSA) et au Réseau de politiques fondées sur des données probantes de l'Organisation mondiale de la Santé (EVIPNet).
- e) *Actions pour aborder les changements climatiques et la santé dans les Caraïbes.* Des informations ont été fournies sur les activités menées au sein de 16 pays dans le cadre du projet sur les changements climatiques et la santé du Forum Union européenne-Amérique latine et Caraïbes.

Entités d'intégration d'Amérique centrale

Système d'intégration centraméricain

13. Le Système d'intégration centraméricain (SICA) est le cadre institutionnel d'intégration de la région de l'Amérique centrale. Il a été établi le 13 décembre 1991 par le biais du Protocole de la Charte de l'Organisation des États centraméricains (ODECA), ou Protocole de Tegucigalpa, signé par les États du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama. Par la suite, le Belize (2000) et la République dominicaine (2013) se sont joints à l'ODECA comme membres à part entière.

14. Le SICA opère par l'entremise de différents organes et secrétariats. L'OPS, à travers le Programme infrarégional pour l'Amérique centrale soutient plusieurs domaines, notamment ceux liés à la santé, à l'environnement, aux affaires sociales, aux municipalités et communautés, à l'éducation,

ainsi qu'à la population d'ascendance africaine et les peuples autochtones. La majorité des activités de coopération technique de l'OPS avec le SICA sont réalisées conjointement avec le Secrétariat exécutif du Conseil des ministres de la Santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine (SECOMISCA), la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD, selon le sigle en espagnol) et le Parlement d'Amérique centrale.

Conseil des ministres de la Santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine

15. Le Conseil des ministres de la Santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine (COMISCA) fait partie du SICA et son objectif est d'identifier et de hiérarchiser les problèmes de santé dans la sous-région. La réunion du COMISCA est régulièrement convoquée tous les six mois et constitue le principal forum infrarégional pour l'analyse, la délibération et la présentation de propositions des ministres de la Santé.

16. La *Stratégie de coopération sanitaire pour l'Amérique centrale et la République dominicaine 2019-2025*, signée entre l'OPS et le Secrétariat exécutif du COMISCA, constitue une vision à moyen terme qui guide la coopération technique de l'OPS avec la sous-région. Elle est articulée avec le Plan régional de santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine 2021-2025, adopté en octobre 2021 par le COMISCA. Ce dernier contient le cadre politique nécessaire pour promouvoir les progrès vers l'institutionnalisation de l'intégration régionale dans le domaine de la santé, en renforçant l'approche des déterminants sociaux de la santé et l'intersectorialité pour traiter les problèmes de santé des populations. De plus, il s'articule avec le Programme pour la santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine 2019-2030, dans lequel des sujets tels que l'environnement, les changements climatiques, les risques transfrontaliers et la participation sociale sont explicitement abordés.

Réunions ordinaires du Conseil des ministres de la Santé

17. Le 23 septembre 2023, dans le cadre de la 60^e session du Conseil directeur de l'OPS, une réunion extraordinaire du COMISCA a eu lieu à Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) avec la participation du Directeur du BSP, le Dr Jarbas Barbosa. Lors de cette réunion, la résolution COMISCA 08-2023 a été adoptée, relative à l'approbation de la Politique régionale de santé du Système d'intégration centraméricain (PRSS) 2023-2030.

18. Les 6 et 7 décembre 2023, la LIX^e Réunion ordinaire du COMISCA s'est tenue sous la présidence *pro tempore* d'El Salvador. Au cours de la réunion, la présidence *pro tempore* a été transférée au Honduras. Les résolutions suivantes ont été adoptées :

- a) Résolution COMISCA 09-2023, concernant l'épidémie de dengue dans les États Membres du SICA.
- b) Résolution COMISCA 12-2023, concernant l'épidémie du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) en Amérique centrale et en République dominicaine.
- c) Résolution COMISCA 13-2023, par laquelle ont été approuvés les indicateurs régionaux prioritaires des maladies non transmissibles.

- d) Résolution COMISCA 14-2023, concernant la mobilité régionale des personnels et le développement des compétences des ressources humaines en santé des États Membres du SICA.
- e) Résolution COMISCA 15-2023, par laquelle ont été approuvées les lignes directrices pour la prévention et la maîtrise des infections par des agents pathogènes multirésistants dans le milieu hospitalier en Amérique centrale et en République dominicaine.
- f) Résolution COMISCA 16-2023, concernant les priorités pour la surveillance des soins de santé de la population migrante.
- g) Résolution COMISCA 17-2023, concernant l'approche régionale des effets des changements climatiques sur la santé publique.

19. La LX^e réunion ordinaire de la COMISCA s'est tenue à Tela (Honduras) les 19 et 20 juin 2024. Au cours de la réunion, la présidence *pro tempore* a été transférée du Honduras au Nicaragua et les résolutions et accords suivants ont été approuvés :

- a) Résolution COMISCA 01-24, sur la surveillance entomologique et la lutte antivectorielle dans les États Membres du SICA.
- b) Résolution COMISCA 02-24, qui approuve le Plan stratégique de lutte contre la tuberculose 2024-2029 pour l'Amérique centrale et la République dominicaine, ainsi que son plan de suivi et d'évaluation.
- c) Résolution COMISCA 03-24, définissant l'initiative régionale pour l'élimination du paludisme en Mésoamérique (IREM).
- d) Résolution COMISCA 04-24, qui approuve la stratégie de renforcement de l'approche intégrale de la santé des adolescents en Amérique centrale et en République dominicaine 2024-2030.
- e) Accord COMISCA 01-24 sur le renforcement de la réglementation sanitaire dans les États Membres du SICA.

Commission centraméricaine de l'environnement et du développement

20. La Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD) a été créée avec pour mission d'élaborer un régime régional de coopération et d'intégration environnementale qui contribue à améliorer la qualité de vie de la population de ses États Membres. Son objectif et ses domaines de travail sont orientés vers la gouvernance environnementale et elle est responsable de l'articulation du Cadre de stratégie environnementale régionale 2021-2025 et de la Stratégie régionale sur le changement climatique du SICA. Dans le cadre de la santé et de l'environnement, l'OPS et la CCAD travaillent conjointement à la construction du plan stratégique sur la qualité de l'air, les changements climatiques et la santé.

21. En 2023, la CCAD, avec l'appui de l'OPS, a mis en œuvre la première phase du Programme régional intégré d'Amérique centrale sur les changements climatiques, la qualité de l'air et la santé. Dans ce contexte, la base de référence de l'état de la qualité de l'air en Amérique centrale et en République dominicaine, ainsi que ses cadres réglementaires, a été définie. Une feuille de route intégrée sur les changements climatiques, la qualité de l'air et la santé pour la région du SICA a été

établie. Des progrès sont réalisés dans la préparation du cours destiné aux décideurs régionaux, nationaux et infranationaux sur les impacts économiques, sociaux et sanitaires de la qualité de l'air. De plus, la préparation d'une loi modèle sur le sujet a été lancée, avec la participation d'autres acteurs, tels que le SE-COMISCA, la CCAD, la Coalition pour le climat et l'air pur et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Projet sur les migrations temporaires de main-d'œuvre en Amérique centrale

22. Le projet cherchant à caractériser la dynamique de la mobilisation et des conditions de vie des travailleurs migrants temporaires dans les États Membres du SICA et les opportunités d'amélioration de la santé de ces populations est mis en œuvre conjointement entre le SE-COMISCA et l'OPS. Ce projet de coopération Sud-Sud pour le développement dans le domaine de la santé promeut une approche stratégique et intersectorielle des défis auxquels est confrontée la population migrante qui se consacre au travail agricole temporaire transfrontalier dans la sous-région de l'Amérique centrale. Au cours de la première phase du projet, entre mai et décembre 2023, des données et des informations ont été recueillies, organisées et analysées pour caractériser la dynamique du travail temporaire des populations migrantes et leurs conditions de vie. La deuxième phase de mise en œuvre du projet, entreprise en 2024, se concentre sur la préparation de recommandations de politiques publiques destinées à renforcer la santé et les conditions de vie de cette population, avec un accent particulier mis sur les actions des gouvernements locaux. Le projet a permis d'élargir les alliances avec les institutions du SICA grâce au travail conjoint avec le Plan Trifinio.

Parlement d'Amérique centrale

23. Le Parlement d'Amérique centrale est l'organe du SICA chargé de la planification, de l'analyse et du conseil, conformément aux pouvoirs définis dans son acte constitutif et dans les protocoles en vigueur. Il peut également proposer des lois dans différents domaines liés à la santé, et constitue ainsi un forum permettant de faire avancer le programme de la santé publique dans la sous-région. Dans le cadre de l'initiative infrarégionale, l'OPS est en contact avec la Commission de la santé et d'autres organes parlementaires pour aborder différents aspects, notamment la santé sexuelle, la santé reproductive, les transplantations, la migration et la santé, la télémédecine et la qualité de l'air.

Projet d'intégration et de développement de la Mésoamérique

24. Le Projet d'intégration et de développement de la Mésoamérique, ou Projet Mésoamérique, est un mécanisme créé par dix pays mésoaméricains (Belize, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et République dominicaine) dans le but de renforcer l'intégration régionale et de promouvoir le développement économique et social des pays participants. Le Projet Mésoamérique fonctionne grâce au travail conjoint de la présidence permanente, assurée par le Mexique, et des présidences intérimaires semestrielles tournantes des autres pays. La République dominicaine a exercé la présidence *pro tempore* pour le premier semestre de 2024.

25. Le Projet Mésoamérique a été établi officiellement par les présidents et chefs d'État et de gouvernement au 10^e Sommet du mécanisme de dialogue et de concertation de Tuxtla (2008) et vise deux axes : l'axe économique et l'axe social. Ce dernier aborde les thèmes de la santé publique, de la gestion du risque, de la sécurité alimentaire et du logement, entre autres. Le 26 juin 2023, le Projet Mésoamérique et le SICA ont signé un protocole d'accord visant à renforcer la collaboration et la complémentarité entre les deux organismes.

Commission exécutive du Projet Mésoamérique

26. La Commission exécutive du Projet Mésoamérique est formée des commissaires présidentiels et du commissaire désigné par le Premier ministre du Belize. Ses fonctions principales consistent à veiller à la réalisation des objectifs du Projet Mésoamérique, à présenter les propositions aux gouvernements et à assurer le suivi des activités du Projet Mésoamérique. La commission est également l'instrument politique et administratif de la direction exécutive. Une nouvelle direction exécutive a pris ses fonctions le 18 août 2023 pour la période 2023-2027.

27. La Commission exécutive s'appuie sur le Groupe technique interinstitutionnel (GTI) pour le processus de définition et de mise en œuvre des projets et actions promus par le Projet Mésoamérique. L'OPS fait partie du GTI avec d'autres institutions, y compris la Banque centraméricaine d'intégration économique, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement de l'Amérique latine, les organes du SICA, la Commission économique pour l'Amérique latine et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

28. Dans le cadre du Projet Mésoamérique, l'Initiative régionale pour l'élimination du paludisme (IREM) est mise en œuvre conformément à la déclaration politique du COMISCA de juin 2013. Cette initiative a contribué aux plans d'élimination du paludisme dans la sous-région. L'IREM a favorisé l'adoption de plans transfrontaliers binationaux dans la plupart des pays, et elle est mise en œuvre avec la participation de la Clinton Health Access Initiative, le SE-COMISCA, le Projet Mésoamérique, la Banque interaméricaine de développement et les secrétariats et ministères de la Santé des États Membres.

29. L'OPS participe régulièrement aux réunions de la Commission exécutive dans le segment ouvert aux institutions membres du GTI. Le soutien et l'accompagnement fournis par les membres partenaires du GTI concernant les différents axes d'intervention ont été reconnus lors de la réunion CE-04-2023, tenue le 4 décembre 2023 à Bogotá (Colombie). Il a été demandé à l'OPS de continuer à soutenir le développement d'activités de création et d'échange de connaissances destinées à renforcer les capacités et compétences techniques des ministères et secrétariats de la santé. Ce soutien a été réitéré lors de la première réunion de 2024, qui a eu lieu le 6 mars à Saint-Domingue (République dominicaine). La deuxième réunion de la Commission exécutive s'est tenue dans la même ville le 14 juin 2024 et la présidence *pro tempore* a été transférée de la République dominicaine au Belize.

Entités d'intégration d'Amérique du Sud

Communauté andine : Organisme andin de la santé-Accord Hipólito Unanue

30. Dans le Système d'intégration andine, l'Organisme andin de la santé-Accord Hipólito Unanue (ORAS-CONHU) agit à titre de secrétariat exécutif de la Réunion extraordinaire des ministres de la Santé de la zone andine (REMSAA). L'OPS participe à ces réunions en qualité d'organisme technique consultatif sur la santé. L'OPS et l'ORAS-CONHU ont signé un mémorandum d'accord général le 16 mars 2017, prorogé en 2019 jusqu'à mars 2023. Le 27 septembre 2023, un nouvel accord-cadre de coopération technique a été signé entre l'OPS et l'ORAS-CONHU dans le but d'améliorer la santé de la région andine. Le Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 est en parfait accord avec le Plan stratégique d'intégration de la santé 2023-2030 de l'ORAS-CONHU.

31. La XXXVI^e réunion extraordinaire de la REMSAA s'est tenue en ligne le 15 août 2023, sous la présidence *pro tempore* du Pérou, et les résolutions suivantes ont été approuvées :

- a) Résolution REMSAA Ext. XXXVI/1, qui approuve le rapport financier vérifié 2022.
- b) Résolution REMSAA Ext. XXXVI/2, qui approuve le Plan stratégique d'intégration en santé 2023-2030.
- c) Résolution REMSAA Ext. XXXVI/3, qui approuve le Plan opérationnel annuel et le budget 2023.
- d) Résolution REMSAA Ext. XXXVI/4, qui approuve la Feuille de route andine pour améliorer la prise en charge du cancer chez les filles, les garçons et les adolescents.
- e) Résolution REMSAA Ext. XXXVI/5, qui approuve la Politique andine de santé publique pour faire face à la maladie rénale chronique.
- f) Résolution REMSAA Ext. XXXVI/6, qui approuve la Politique andine pour la réduction de la mortalité maternelle.

32. La XXXVII^e réunion extraordinaire de la REMSAA s'est tenue virtuellement le 26 avril 2024, sous la présidence *pro tempore* du Pérou, et les résolutions suivantes ont été approuvées :

- a) Résolution REMSAA Ext. XXXVII/1, qui approuve les rapports de gestion et financiers audités jusqu'en 2023.
- b) Résolution REMSAA Ext. XXXVII/2, qui approuve le plan opérationnel annuel et le budget 2024 de l'ORAS-CONHU.
- c) Résolution REMSAA Ext. XXXVII/3, qui approuve la politique andine d'évaluation des technologies de la santé 2024.
- d) Résolution REMSAA Ext. XXXVII/4, qui approuve la Politique andine des ressources humaines en santé 2024.
- e) Résolution REMSAA Ext. XXXVII/5 sur la santé numérique.
- f) Résolution REMSAA Ext. XXXVII/6, qui approuve la politique andine de santé publique pour le renforcement et le développement optimal de la petite enfance.

- g) Résolution REMSAA Ext. XXXVII/7, qui approuve le Plan andin pour la prévention, la détection précoce et le traitement de l'insuffisance rénale chronique au cours de la vie.

Marché commun du Sud : réunion des ministres de la Santé du MERCOSUR et du Sous-groupe de travail n° 11 « Santé »

33. L'instance sectorielle suprême dans cet environnement de coopération est la Réunion des ministres de la Santé du Marché commun du Sud (MERCOSUR) composée de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay, avec comme États associés le reste des pays d'Amérique du Sud. Les sous-groupes de travail constituent une instance technique formée de représentants des États Parties du MERCOSUR. Leur objectif principal est la formulation et l'harmonisation de réglementations communes au sein du MERCOSUR dans chaque domaine de compétence. Le groupe de travail n° 11 « Santé » a comme objectif principal l'harmonisation des politiques stratégiques liées à la santé publique avec les priorités régionales, ainsi que l'élaboration de plans et programmes d'action pour leur exécution de façon conjointe.

34. L'OPS et le MERCOSUR ont signé un protocole d'entente général le 11 juin 2015, renouvelé en 2019 jusqu'à juin 2023 et prolongé jusqu'à juin 2028, avec l'inclusion de nouveaux sujets pour lesquels l'OPS s'engage à fournir une coopération technique. Le Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 est tout à fait en accord avec les domaines thématiques définis dans le mémorandum d'accord.

35. Lors de la LIII^e Réunion des ministres de la Santé du MERCOSUR, qui a eu lieu le 17 novembre 2023 à Brasilia (Brésil), en plus du transfert de la présidence *pro tempore* du Brésil au Paraguay, les progrès des actions menées par le MERCOSUR pour le renforcement des systèmes de santé ont été présentés, ainsi que le rapport épidémiologique régional des maladies prioritaires. Lors de la réunion, les accords et déclarations suivants ont été approuvés :

- a) Accord 02/23, sur la recherche de donneurs de cellules souches hématopoïétiques.
- b) Accord 03/23, sur la coopération internationale pour la santé aux frontières du MERCOSUR.
- c) Accord 04/23, sur les changements climatiques et la santé.
- d) Accord 05/23, sur la surveillance, la promotion et les soins de santé pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.
- e) Déclaration des ministres de la Santé du MERCOSUR et des États associés sur la santé sexuelle et reproductive.
- f) Déclaration des ministres de la Santé du MERCOSUR et des États associés sur le processus de l'organe de négociation intergouvernemental (INB) de l'OMS concernant la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies.

36. Lors de la LIV^e Réunion des ministres de la santé du MERCOSUR, qui s'est tenue le 14 juin 2024 à Asunción (Paraguay), la présidence *pro tempore* a été transférée du Paraguay à l'Uruguay et les accords et déclarations suivants ont été approuvés :

- a) Accord 01/24, pour l'articulation des programmes convergents sur les infections sexuellement transmissibles et la santé sexuelle et reproductive dans le MERCOSUR.

- b) Accord 02/24, relatif à la création de la Commission intergouvernementale pour l'expansion de la capacité de production régionale (CIECPR) en matière de médicaments et de technologies de la santé.
- c) Accord 03/24 sur la coopération en matière d'accès aux antivenins contre les piqûres ou morsures d'animaux venimeux.
- d) Accord 04/24, sur les axes stratégiques du comité ad hoc sur la santé mentale.
- e) Déclaration sur les partenariats stratégiques en matière de surveillance de la santé.
- f) Déclaration sur le renforcement des actions et l'élaboration de lignes directrices pour la prise en charge des agents de santé.
- g) Déclaration sur la dengue et les autres arbovirus.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

37. Le Conseil directeur est prié de prendre note de ce rapport et de formuler tout commentaire qu'il juge pertinent.
